

L'ATAA,
DIX ANS
DÉJÀ !

JEAN BERTRAND

L'Association des traducteurs-adaptateurs de l'audiovisuel (ATAA) fête cette année son dixième anniversaire. Une excellente occasion de faire un bilan sur son action.

L'association a vu le jour en juin 2006 autour d'un petit noyau de jeunes traducteurs qui pensaient que, pour aller de l'avant, il valait mieux miser sur l'action collective. Ils venaient de démissionner tous en chœur d'un laboratoire de sous-titrage – une filiale d'un groupe américain – qui pratiquait les tarifs les plus bas du moment. Forts de cette première action – qui entraînera quand même la fermeture du laboratoire –, ils décident de rassembler et de fédérer les traducteurs de l'audiovisuel. Au départ, dans la profession, beaucoup affichent un certain scepticisme : les traducteurs sont des électrons libres, ils sont beaucoup trop individualistes, ça ne marchera jamais !

Il faut dire que la profession est alors en pleine mutation. Jusqu'à la fin des années 1980, le doublage et le sous-titrage étaient réservés à un très petit nombre d'auteurs. Ce milieu fonctionnait un peu comme une corporation, les praticiens initiaient eux-mêmes leurs poulains à des techniques très spécifiques. Les dialogues de doublage s'écrivaient encore à la main au crayon sur une « bande rythmo », une bande en papier glacé de 35 mm de largeur qui était ensuite projetée en même temps que le film pour que les comédiens puissent dire leur texte au bon moment. Quant aux sous-titres, il fallait souvent les rédiger après un seul et unique visionnage du film.

Le début des années 1980 marque alors un tournant. C'est à cette époque que l'université de Lille ouvre la première formation aux mé-

tiers de la traduction audiovisuelle. Consciente des débouchés très limités dans ce domaine, elle ne sélectionne parfois que deux étudiants par an. Des étudiants forcément motivés, ne serait-ce que pour arriver à découvrir l'existence de cette formation ! Par la suite, dans les années 1990, les universités chercheront à professionnaliser leurs cursus. Mais elles miseront plus sur l'attractivité du cinéma que sur ses débouchés réels lorsqu'elles proposeront cette spécialisation à leurs étudiants. Paradoxalement, si l'on assiste à une professionnalisation du métier, celle-ci fragilise le secteur en le submergeant de jeunes diplômés qui ne pourront pas tous exercer dans ce domaine.

Certes, la création de nouvelles chaînes de télévision entraîne une augmentation du nombre des programmes à traduire. Mais, si Arte s'impose comme un modèle en matière de bonnes pratiques avec un tarif de 2,74 € le sous-titre, la plupart des chaînes du câble n'entendent pas consacrer de gros budgets à la traduction des émissions de flux bas de gamme qu'elles s'apprêtent à diffuser. Les tarifs commencent alors à baisser, et la dégringolade continue encore de nos jours...

Dans ce contexte professionnel très contrasté, l'ATAA parvient très vite à faire entendre sa voix. Elle maîtrise les moyens de communication modernes et touche rapidement son public. À peine créée, elle lance un site Internet qui permet de diffuser l'information tous azimuts. Il comporte aussi un forum réservé aux seuls membres. Ce dernier ouvre un espace de discussion qui répond à une attente. Chacun peut intervenir sur des questions pratiques ou interroger les collègues sur la pertinence ou non d'accepter telle ou telle proposition. En faisant sortir les adhérents de leur isolement, le forum contribue ainsi à souder la profession.

Très rapidement, l'ATAA définit une liste de grands chantiers. Ainsi, il est urgent de représenter les traducteurs au sein de différentes institutions. C'est le cas, par exemple, des sociétés d'auteurs qui gèrent les droits de diffusion des œuvres sous-titrées ou en version française. Cette entreprise suscite de nombreuses démarches, qui n'aboutiront pas toujours au résultat escompté. Ainsi, à la SACEM – qui gère les droits des films de cinéma –, les auteurs de

sous-titrages ont toujours beaucoup de mal à faire entendre leur voix. À l'inverse, la SCAM – qui répartit les droits de diffusion des documentaires – réagit très favorablement à cette initiative et intègre aussitôt un traducteur (puis un suppléant) à sa commission audiovisuelle. Ils siègent également à la commission chargée de présélectionner les films qui seront ensuite proposés au jury des Étoiles, qui prime chaque année quinze documentaires. Enfin, depuis juin 2013, un traducteur siège au conseil d'administration de la SCAM.

Un autre grand chantier vise à renforcer les liens entre les traducteurs et leurs commanditaires. Dans ce secteur, les conditions sont très différentes selon qu'on travaille pour le cinéma ou les chaînes de télévision. Au cinéma, la plupart des diffuseurs confie le doublage ou le sous-titrage de leurs films à des traducteurs qu'ils connaissent et choisissent. À l'inverse, les chaînes de télévision n'entretiennent aucun contact avec les traducteurs et s'adressent à des sociétés de postproduction (laboratoires de sous-titrage et studios de doublage) qui leur livrent les programmes prêts à diffuser. Il est évident que les traducteurs auraient tout intérêt à nouer des contacts directs avec les chaînes. Un échange constructif contribuerait sans doute à améliorer la qualité des textes et permettrait surtout d'aborder la question des tarifs. Le passage obligé par les sociétés de postproduction interdit toute négociation car ces dernières prétendent appliquer des conditions imposées par les chaînes.

En 2008, avec le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (SNAC), l'ATAA parvient à convaincre le CNC d'organiser des réunions tripartites rassemblant la FICAM (qui regroupe les sociétés de postproduction), les commanditaires (les chaînes, les éditeurs de DVD...) et les auteurs. Plusieurs années de négociations ont permis d'aboutir, en janvier 2011, à une *Charte des bons usages* qui prévoit, en particulier, qu'« une rencontre annuelle au minimum se tiendra entre les représentants des auteurs et des entreprises sur la question des tarifs ». Hélas, ces engagements n'ont pas été tenus. Mais l'ATAA s'efforce aujourd'hui de relancer les signataires de cette charte pour faire un bilan de son application.

En 2009, après avoir longtemps peaufiné son site Internet – sa

forme actuelle est la troisième mouture –, l'ATAA s'est dotée d'un blog. Il s'agissait alors de trouver un outil susceptible de toucher un plus large public en lui offrant des informations professionnelles, mais aussi des portraits et des contributions plus théoriques sur l'adaptation audiovisuelle, telle la série d'articles parue sur le blog de l'ATAA, intitulée « Retour sur *Inglorious Basterds* » de Tarantino¹, un film où les personnages parlent anglais, allemand et français, ce qui le rend difficilement transposable dans une autre langue.

Depuis plusieurs années, un petit groupe de traducteurs suivait également les conférences et colloques sur la traduction audiovisuelle organisés en France et à l'étranger et y contribuaient. Passionnés par la recherche, ils ont souhaité lancer une revue disponible en ligne, *l'Écran traduit*, qui leur permette de publier des articles sur toutes les formes de traduction audiovisuelle (sous-titrage, doublage, voice-over). Leur projet s'est concrétisé au printemps 2013. La revue, qui mêle des articles de fond, des documents à valeur historique, des entretiens ou des critiques, a déjà publié quatre numéros, mais aussi trois hors-séries qui reproduisent des ouvrages de référence importants et pratiquement introuvables, tels *Le sous-titrage de films. Sa technique – Son esthétique* de Simon Laks (1957) ou *C'est toi qui as traduit ça ? Petite approche insolite du cinéma italien* de Marie-Claire Solleville.

Désireuse de faire sortir la profession de l'anonymat, l'ATAA a également souhaité organiser un événement festif et médiatique qui réaffirme la traduction audiovisuelle comme un maillon essentiel de la diffusion d'un film. Initié en 2012, le Prix du sous-titrage vise à renforcer le dialogue avec les professionnels du cinéma et à attirer leur attention sur la qualité des adaptations audiovisuelles. Son succès a conduit à créer, dès 2013, un Prix du doublage. Décernés depuis deux ans dans la grande salle de la SACEM, ces prix rassemblent désormais auteurs, gens du cinéma et journalistes pour célébrer les

1 « Retour sur *Inglorious Basterds* » : 1. « Langues et traduction chez Tarantino » de Carol O'Sullivan, 22 avril 2012 ; 2. « Le doublage de la première scène d'*Inglorious Basterds* » de Nolwenn Mingant, 3 juin 2012 ; 3. « À la recherche de la cohérence perdue » d'Anne-Lise Weidmann, 10 octobre 2012, blog de l'ATAA.

meilleures réussites dans ce domaine. L'ATAA planche également sur la création de nouveaux prix concernant les séries et les documentaires. Affaire à suivre !

En dix ans, l'ATAA a réalisé un travail remarquable dont on n'a pu aborder ici que quelques grands chantiers. Forte de 250 membres, l'association fédère aujourd'hui les différentes catégories d'auteurs de la profession et s'impose en interlocuteur légitime auprès de toutes les institutions. Bravo donc pour cette belle réussite collective et humaine !

Sur la traduction audiovisuelle,
à consulter aussi dans *TransLittérature* :

- Valérie Julia et Josie Mély,
« Traduire pour l'audiovisuel » (Profession), n° 25 ;
- Valérie Julia, « Lost in adaptation » (Journal de bord), n° 27 ;
- Valérie Julia et Michel Volkovitch,
« Sophie Désir » (Traducteurs au travail), n° 28 ;
- Valérie Julia et Samuel Bréan,
« Les traducteurs tissent leur toile » (Profession), n° 44.